

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2022-270

PUBLIÉ LE 26 OCTOBRE 2022

Sommaire

Direction départementale des finances publiques de l'Yonne /

89-2022-10-12-00005 - Délégation signature Jérôme Massemin (4 pages)

Page 3

Direction départementale des finances
publiques de l'Yonne

89-2022-10-12-00005

Délégation signature Jérôme Massemin



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AUXERRE, le 12 octobre 2022

TRESORERIE D'AUXERRE ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS

2 BD DE VERDUN

89011 AUXERRE CEDEX

Jean-Marie MULLER

OBJET : Délégation de signature.

Le comptable public, responsable de la trésorerie d' AUXERRE ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS


Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu la délégation de signature 89-2017-04-04-001 – DDFIP89 Délégation signature Auxerre EH 4-2017 du 4 avril 2017 parue au recueil des actes administratifs spécial n°89-2017-054 du 5 avril 2017

Complète, comme suit, la liste de ses mandataires et l'étendue de leurs pouvoirs.

<i>Signatures et paraphes</i>
M. Jérôme MASSEMIN 

Délégation générale

♦ **M. Jérôme MASSEMIN**

Inspecteur des finances publiques, adjoint au chef de poste,

qui reçoit procuration générale pour me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et délégation de signature pour signer seules, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Signatures et paraphes


Délégation spéciale

M. Jérôme MASSEMIN, reçoit en outre procuration pour agir en justice et représenter le comptable auprès des mandataires et liquidateurs judiciaires du département de l'YONNE ou des autres départements, pour toutes opérations et en particulier les productions de créances.

Vous trouverez, en regard du nom de mon mandataire, un spécimen de signature à laquelle je vous prie d'ajouter foi comme à la mienne.

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'YONNE.

Le comptable public,
responsable de la Trésorerie d'AUXERRE
ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS



Jean-Marie MULLER

